

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE  
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 202-18 RÉGISSANT SUR LES COMPÉTENCES DE LA MRC ROBERT-CLICHE EN MATIÈRE DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS LOCALES DE SON TERRITOIRE** » a été adopté le 14 novembre 2018.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville.

**Donné à Beauceville ce 21<sup>e</sup> jour de janvier, deux mille dix-neuf.**



---

Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier